Comptes administratifs 2022

Budget Principal, ZAC et C.C.A.S

Note de présentation

1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL 2
1.1 Cadre législatif 2
1.2 Résultats 2022 2
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT 2
2.1 Les dépenses 2
2.1.1 Présentation générale 2
2.1.2 Présentation synthétique 4
2.2 Les recettes 5
2.2.1 Présentation générale 5
2.2.2 Présentation synthétique 8
3 SECTION D'INVESTISSEMENT 8
3.1 Les dépenses 8
3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP) 8
3.1.2 Présentation générale 9
3.1.3 Présentation synthétique 10
3.2 Les recettes 10
3.2.1 Présentation générale 10
3.2.2 Présentation synthétique 12
4 L'ENDETTEMENT 12
4.1 L'encours de la dette 12
4.2 Répartition des emprunts en cours 12
4.3 L'extinction de la dette 13
4.4 Capacité de désendettement 13
5 LES BUDGETS ANNEXES 14
5.1 Zac Village 14
5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS) 14
5.2.1 Ses principales missions 14
5.2.2 Budget réalisé sur 2022 14

1 Présentation générale du budget principal

1.1 Cadre législatif

C'est au Maire en tant qu'exécutif de présenter les réalisations budgétaires de l'année passée au Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice. Le compte administratif se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence à la compréhension de ce document comptable, le Maire doit joindre à l'appui de la maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 Résultats 2022

Affectation du résultat approuvé par Délibération n°2023/12 du 21 février 2023

Résultats à réporter sur 2023		Rappel résultats reportés sur 2022
002- Recettes de fonctionnement	1 038 042.70 €	1 216 529.83 €
001 - Recettes d'investissement	2 529 300.39 €	3 243 944.23 €
1068 - Mise en reserve	- €	900 000.00 €
TOTAL	**3 567 343.09**	**5 360 474.06**

2 Section de Fonctionnement

2.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à **13 506 740.64 €** : + 10 % (2021)

Une hausse importante sur les fluides et les denrées alimentaires a été répercutée sur l'exercice en raison de la hausse de l'inflation et de la crise énergétique. L'augmentation du coût de la dette suite à l'évolution du taux du livret A, a également impactée le budget 2022.

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 3 179 025.07 € (-2%)

Ont été prises en compte dans la réalisation des charges courantes les évolutions suivantes :

- Augmentation de 17% sur les fluides :
- Augmentation de 33% sur l'alimentation
- L'entretien des espaces verts
- Les travaux d'entretien prévus dans les bâtiments et sur la voirie tel que programmés par les différentes commissions
- Maintenances informatiques et contrôles règlementaires dans les bâtiments
- Augmentation des fréquences de nettoyage dans les différents locaux
- Location de panneaux d'information
- Les frais de gardiennage
- Projets portés par la Transition Ecologique et Développement Durable
- Les animations proposées par les services « Jeunesse » et « Vie associative et culturelle »

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 7 360 387.35 € (+7%)

1) Reconduction des charges de gestion courante
    - Glissement vieillesse technicité (GVT)
    - Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR)

- Mouvement de personnel (congés maladie et maternité, départ à la retraite, retour à temps plein, congés partiels, intérim….)
- Avancement de grade et promotion interne

2) Valorisation en année pleine
   - Augmentation du point d'indice (01.07.2022)
3) Opérations nouvelles : Approuvées lors du D.O.B (Séance du 22.02.2022)
   - Poste d'adjoint au service informatique
   - Poste d'assistant administratif accueil
   - Poste d'ATSEM
   - Responsable adjoint de l'accueil de loisir
   - Développement de l'accueil de loisir aux enfants de 3 ans

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 303 468.41€ (+52%)

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

- ✓ Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal): 185 200 €

Depuis le 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre les communes membres.

- ✓ De la Loi SRU : 120 000 €

L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement Urbains (SRU) institue une obligation pour certaines communes de se doter d'au moins 25% de logements sociaux, par rapport aux résidences principales, dans un délai de 20 ans. Pour les communes ne remplissant pas cette obligation une pénalité sur le nombre de logements manquants est appliquée.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 298 942.06 (+89%)

Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les indemnités des élus : 144 644.30 € (+0%)

- ✓ Le financement des logements sociaux : 616 127.15 €
  - 6 logements « Les terrasses – Grand Angle » *(route de Poisy)*
  - 4 logements « Villa Auxane » *(Route du Viéran)*
  - 88 logements « Gardenia » (Secteur Village)
  - 4 logements « La ferme de Sylvain » (rue de la Grenette)
  - 10 logements « Le notre» *(route de Plafète)*
  - 39 logements « L'Emblem » (impasse du Pré de la Tour)
  - 5 logements « Villae » *(rue du Nanté)*
  - 4 logements « L'OPAL « (impasse des Genottes)
- ✓ La contribution à l'OGEC : 117 209.07 €
  - 110 055 € au titre du contrat associatif
  - 7 154.07€ au titre des repas servis

La contribution obligatoire à l'OGEC a été reconduite sur la base des augmentations forfaitaires approuvées par Délibération n° 2021/10, qui fixe les modalités de financement suivantes :

- 1342.14€ pour les élèves des classes de maternelle (53 élèves)
- 620.99 € pour les élèves de classes d'élémentaire (79 élèves)

Le nombre total d'enfants scolarisés domiciliés sur la commune s'élève à 132. *(12 551 repas subventionnés en 2022)*

- ✓ Les subventions allouées aux associations : 248 484.88 €

- ✓ Le financement du CCAS : 160 000 €

Un financement de 160 000 € a été reconduit afin de financer les animations à destination des personnes âgées, les interventions à destination des populations fragiles, la prise en charge du personnel (Elus, agents, Direction, services transversaux) et des locaux mis à disposition

Les écritures d'ordre, dépenses imprévues & provisions : 1 131 109.74 €

Les écritures d'ordre regroupent :

- ✓ La dotation aux amortissements : 1 070 663.03 €
- ✓ Dépenses imprévus : 2 926.70 €
- ✓ Provision pour créances douteuses : 57 520.01 €

NB : Préconisation faite par le comptable public de provisionner 15% des recettes non recouvrées sur les 3 dernières années (Défauts de paiement constatés auprès de particuliers ou entreprises ayant des difficultés financières)

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 233 808.01 €

Les intérêts regroupent :

- ✓ Les intérêts de la dette actuelle : 241 457.51 €
- ✓ Les intérêts courus non échus : - 7 649.50 €
- ✓ Les intérêts de la dette nouvelle : 0 €

Le virement prévisionnel à la section d'investissement (chapitre 023) : 0 €

2.1.2 Présentation synthétique

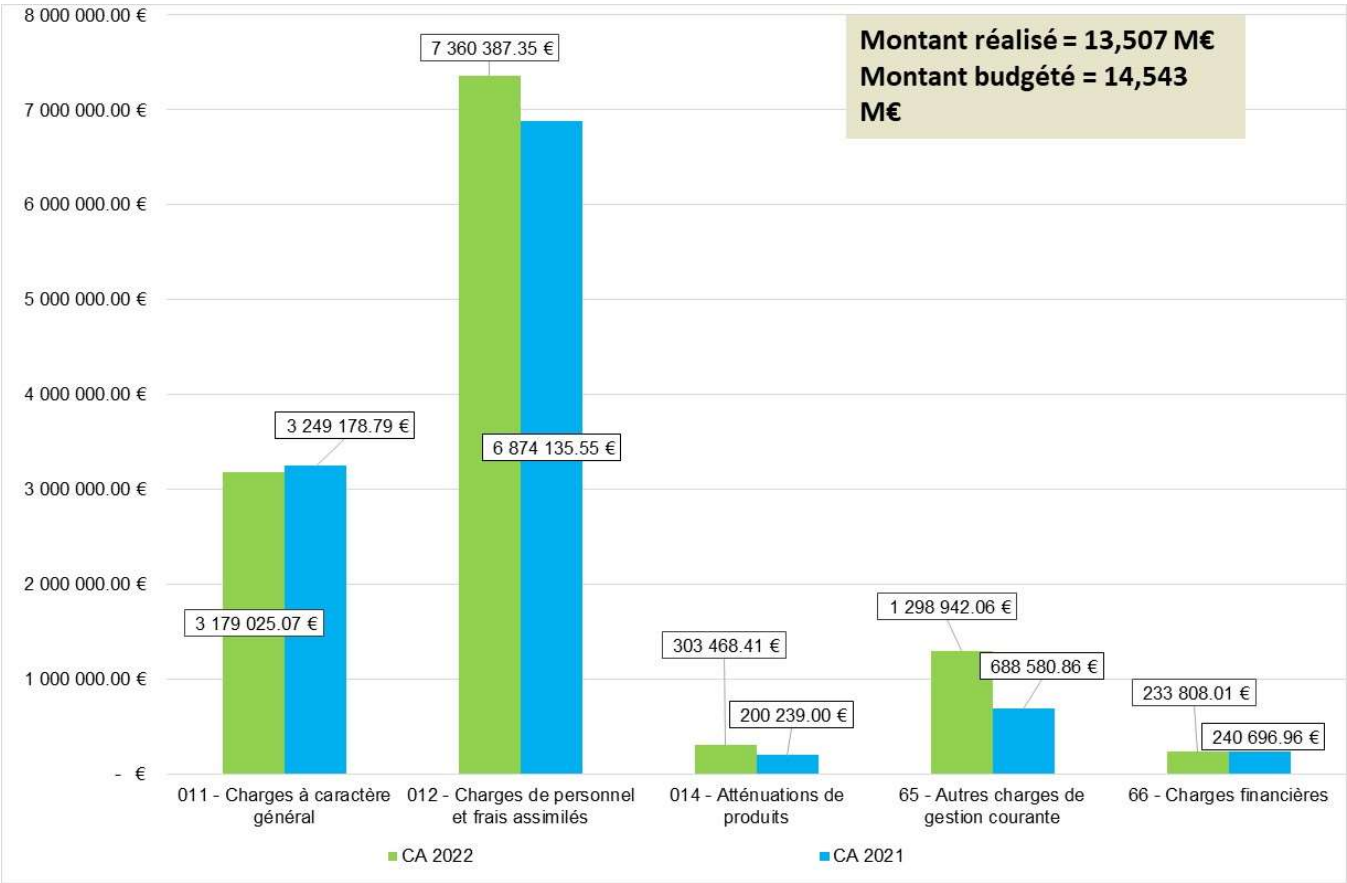

2.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à **14 544 253.51**: + 1 % (2021)

Les recettes budgétées tiennent compte de l'évolution des tarifs proposés sur les services périscolaires, de la revalorisation des bases fiscales et des mesures prises par le gouvernement au titre du projet loi de finances 2022.

2.2.1 Présentation générale

L'excédent de résultat 2023 (chapitre 002) : 1 216 529.83€

Les atténuations de charges (Chapitre 013) : 314 494.35 €

- ✓ Remboursement sur rémunérations du personnel : 236 050.07 €
- ✓ Participation du personnel sur les Tickets restaurant : 78 444.28 €

Les produits des services (chapitre 70) : 1 177 667.49 €

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- ✓ Concessions cimetière & redevances : 53 984.64 €
- ✓ Les facturations aux familles et aux adhérents : 942 181.15 €
- ✓ Le remboursement du CCAS : 149 889.60 €
- ✓ Les remboursements par le Grand ANNECY : 9 630 €
- ✓ Autres services Refacturés : 21 982.10 €

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 8 677 341.98 €

Les contributions directes : 3 526 081 €

Prise en compte de l'augmentation des bases à hauteur de 3.56 %

Prise en compte de l'augmentation des taux de 2%, approuvée par la délibération n°2022-26 du 22 mars 2022

L'attribution de compensation : 3 939 445 €

Stabilité de l'attribution de compensation à 3 939 445 € depuis le 1er janvier 2019

Transferts déduits de l'AC: *GEPU (Eaux pluviales Urbaines) & entretien des ZAE*

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 272 236.45 €

Intégration de l'arrivée de nouveaux commerces suite aux nouvelles autorisations d'urbanismes délivrées.

La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) & de la taxe additionnelle sur les droits de mutation :

Maintien des crédits sur le TCCFE : 222 846.90 €

Le mode de calcul de la taxe communale TCCFE :
Des tarifs de base sont déterminés selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation :

0,00078 €/kWh(1) pour toutes les consommations effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
0,00026 €/kWh(1) pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.
Sur ces tarifs de base est appliqué un coefficient multiplicateur fixé par le SYANE : 8.5.

Par exemple, un habitant de la commune dont la consommation annuelle d'électricité est de 6 000 kWh par an paiera un montant de TCCFE sur l'année complète de 6 000 x 0,00078 x 8,5 = **39,78 €.** Cette recette est perçue par le SYANE, qui reverse à la commune **92.5%** de cette somme, à savoir : **36.80 €**

Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 716 732.63 €

Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 937 738.42 €

- ⇨ La Dotation générale et Forfaitaire (DGF) : 257 803.00 €

La loi de finances 2022 prévoit la réforme des indicateurs financiers en intégrant de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier et fiscale. Ainsi plus une commune est considérée comme « riche » moins elle perçoit de dotation de l'Etat. Un écrêtement est appliqué pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen des communes de même strate, sur 2022.

Potentiel fiscal : Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les principales taxes directes (taxes d'habitation, taxes foncières) de cette collectivité, si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes, le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Afin de mesurer la capacité d'une collectivité à mobiliser des ressources régulières pour faire face à ses charges, le potentiel financier vise à prendre en considération non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'État, comme la part forfaitaire de la DGF

- ⇨ La Dotation de solidarité Rurale (DSR) : 91 687 €

- ⇨ Les participations de l'ETAT : 308 959.14 €

Reconduction de la dotation pour les titres sécurisés (CNI & passeports) : 14 630 €

Participation au titre des contrats d'avenir et des contrats d'apprentissage : 14 742.50 €

Compensation au titre des exonérations : 196 323 € (Revalorisation effectuée sur la base de l'évolution des valeurs locatives : +3.56%)

Intégration du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 83 263.64 €

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, comptabilisées au 615221, certaines dépenses d'entretien de la voirie, comptabilisées au 615231 et les dépenses comptabilisées au 6512 (informatique en nuage) rentrent dans le champ d'application du FCTVA

- ⇨ Les participations de la CAF : 792 934.68 €

Participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer aux fonctionnements des structures : Lo Ptiou / Pic et Plume / Relai petite Enfance / Activités Périscolaires & Extrascolaires. Les prévisions relatives au Contrat Enfance Jeunesse ont également été reconduites.

- ⇨ Les participations du GRAND ANNECY : 457 131 €

Refacturation des frais de fonctionnement de la police mutualisée et du service Etat-Civil.

Participation versée au titre du financement du logement social.

- ⇨ Les autres participations : 1 029 223.60 €

Participation du département *(subvention « actions parentalité »)*: 3 058 €

Participation de la commune d'Argonay au financement de la police mutualisée : 84 744.60

Fonds Genevois : 941 421.00 €

La commune recense 731 frontaliers

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77 / 78) : 221 011 .27 €

Revenus des locations des salles et biens immobiliers : 187 379.13 €

Crédits reconduits concernant les locations d'appartements : Rue de la Grenette, route du Viéran, route des Bornous, rue du Nanté, Presbytère, Chemin des 3 châteaux, Crédits reconduits les baux commerciaux & civils (La poste / Ecograv / Cotocoto)

Les produits divers :

- ✓ Reconduction des concessions attendues par les gestionnaires de réseaux et les fermiers : 3 160.80 €
- ✓ Indemnités de sinistre : 13 544.12 €
- ✓ Produits financiers : 6.00 €
- ✓ Les produits de cession : 3 605.30
- ✓ Les autres recettes exceptionnelles : 325.04 €
- ✓ Les reprises de provisions : 12 990.88 €

Reprises sur les provisions constituées uniquement sur les dépréciations de valeur (Tiers insolvables, et liquidations judiciaires)

2.2.2 Présentation synthétique

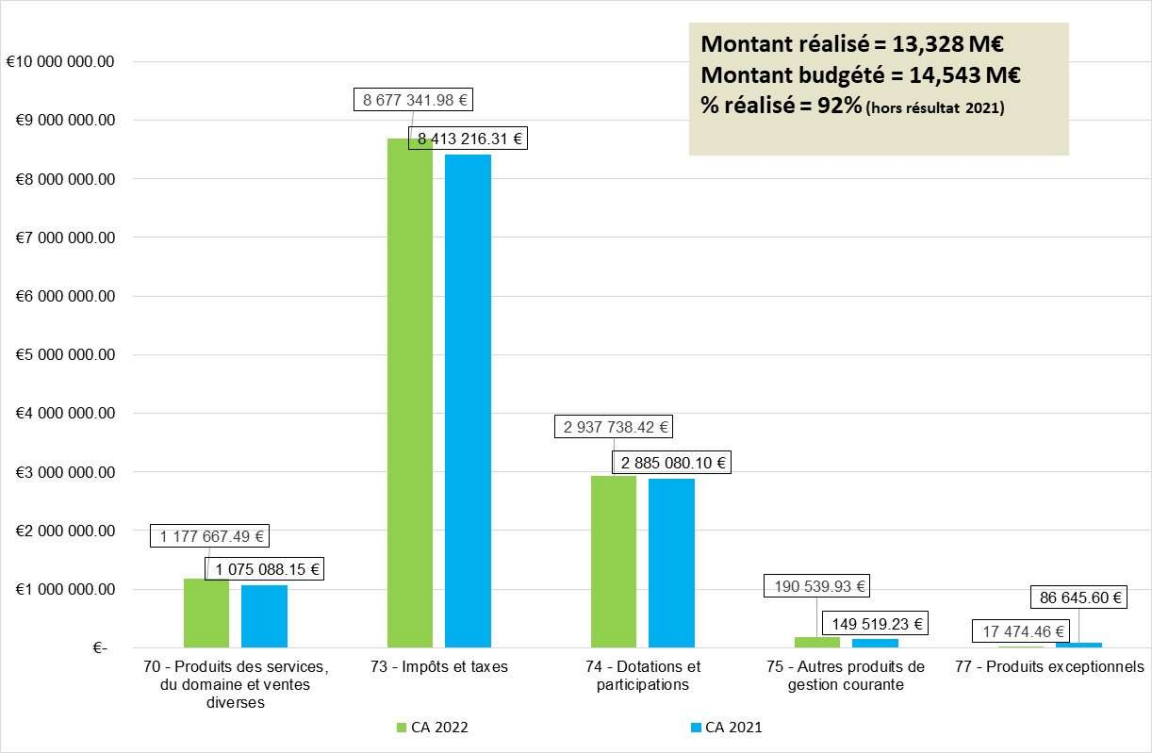

3 Section d'investissement

3.1 Les dépenses

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme	Réalisation de CP sur exercice < N				Crédit de paiement (a ajuster à compter de 2024)				
	Montant Affecté	CA<N	CA N	Cumul	%	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
1) rue de la Grenette Délib 2019-40	**3 243 782.38 €**									
2019	**16 024.48 €**		16 024.48 €	16 024.48 €	100%					
2020	**23 617.77 €**	16 024.48 €	7 593.29 €	23 617.77 €	100%					
2021	**696 190.32 €**	23 617.77 €	672 572.55 €	696 190.32 €	100%					
2022	**2 543 782.38 €**	696 190.32 €	1 847 592.06 €	2 543 782.38 €						
2023	**2 543 782.38 €**	2 543 782.38 €	- €	2 543 782.38 €		700 000.00 €				
2) Parking sous terrain Délib 2019-41	**4 348 000.00 €**									
2019	**856.15 €**		856.15 €	856.15 €	100%					
2020	**18 801.29 €**	856.15 €	17 945.14 €	18 801.29 €	100%					
2021	**21 311.69 €**	18 801.29 €	2 510.40 €	21 311.69 €	100%	- €				
2022	**21 311.69 €**	21 311.69 €	- €	21 311.69 €						
2023	**21 311.69 €**	21 311.69 €		21 311.69 €		- €		50 000.00 €	2 149 000.00 €	2 127 688.31 €
3) Crèche Grands Champs Délib 2019-39	**2 702 000.00 €**									
2020	**24 447.72 €**	- €	24 447.72 €	24 447.72 €	100%					
2021	**35 775.72 €**	24 447.72 €	11 328.00 €	35 775.72 €	100%					
2022	**37 695.72 €**	35 775.72 €	1 920.00 €	37 695.72 €	100%					
2023	**37 695.72 €**	37 695.72 €		37 695.72 €		63 800.00 €	100 000.00 €	500 000.00 €	1 500 000.00 €	500 504.28 €
4) Cimetière Rebattes Délib 2020-26	**2 110 000.00 €**									
2020	**3 268.44 €**		3 268.44 €	3 268.44 €	100%					
2021	**24 011.37 €**	3 268.44 €	20 742.93 €	24 011.37 €	100%					
2022	**37 330.01 €**	24 011.37 €	13 318.64 €	37 330.01 €	100%					
2023	**37 330.01 €**	37 330.01 €		37 330.01 €		720 000.00 €	1 352 669.99 €			
TOTAL AP-CP	**12 403 782.38 €**			**2 640 119.80 €**		**1 483 800.00 €**	**1 452 669.99 €**	**550 000.00 €**	**3 649 000.00 €**	**2 628 192.59 €**
				21%		33%	45%	49%	79%	100%

La somme de 1 864 750.70 € a été mobilisée sur 2022 pour le financement des autorisations programmées

Rappel des Investissements réalisés

Dépenses d'investissement réalisées	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Moyenne Annuelle
Total (Hors dette)	4 851 014 €	5 575 281 €	5 746 476 €	4 939 919 €	7 284 118 €	4 725 265 €	7 881 212 €	**5 857 612 €**

3.1.2 Présentation générale

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à **6 160 386.78 €** et intègrent :

La dette : 1 238 539.81 €

Remboursement en capital des emprunts en cours

Opérations d'ordre budgétaire : 49 961.47 €

Les acquisitions foncières et immobilières : 881 132.24€

- ✓ Les acquisitions et échanges fonciers identifiés par le service domanialité
- ✓ Les portages fonciers : *853 244.44 €*
- ✓ Les provisions : Préemption et aménagements divers

Etudes et concessions : 90 947.48 €

- ✓ Frais d'étude
- ✓ Acquisitions de logiciel

Bâtiments (Etudes & Travaux) : 700 957.66€

Principaux travaux identifiés :

- ✓ Bâtiments publics : 495 403.80 €
- ✓ Mairie siège – Antenne Mairie : 140 758.96 €
- ✓ Groupes scolaires : 64 794.90 €

Infrastructures (Etudes & travaux) : 2 891 026.70 €

Principaux travaux identifiés

- ✓ Chemin de la Tour
- ✓ Route des Bornous
- ✓ Avenue des Alpes
- ✓ Rue de la Grenette / Chemin des écoliers

Autres investissements identifiés : 308 271.42€

- ✓ Véhicules
- ✓ Etudes
- ✓ Illuminations festives
- ✓ Matériel informatique (renouvellement obligatoire uniquement : évolution sécurité et obsolescence)
- ✓ Vidéo-protection (renouvellement obligatoire uniquement : obsolescence)
- ✓ Le mobilier
- ✓ Les équipements techniques

3.1.3 Présentation synthétique

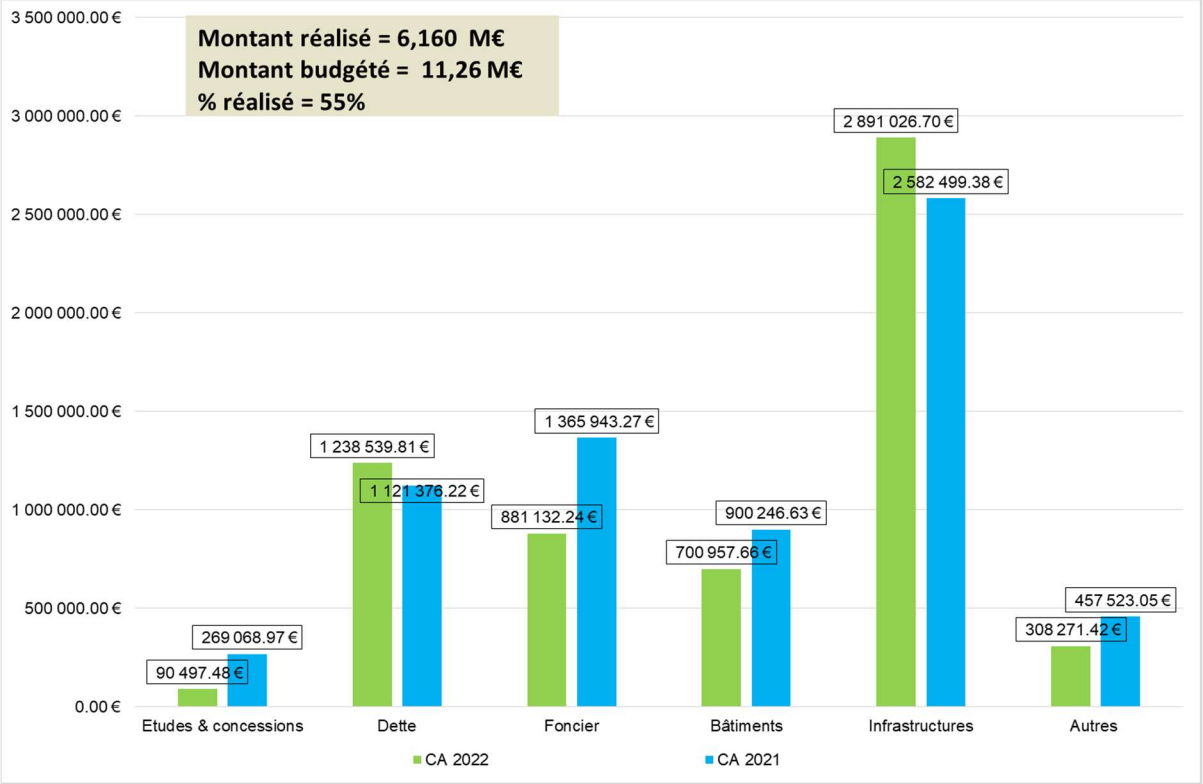

3.2 Les recettes

3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à **8 689 687.17 €** et regroupent :

L'Excédent reporté de 2021 : 3 243 944.23 €

Il s'agit du résultat dégagé par la section d'investissement sur l'exercice précédent.

L'excédent de fonctionnement capitalisé : 900 000.00 €

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 626 550.95 €

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Chapitre 20 – Chapitre 21 (hors foncier) – Chapitre 23

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % du montant TTC

La taxe d'aménagement : 2 011 891.41 €

Ce chapitre regroupe les recettes suivantes :

- ✓ La taxe d'aménagement : S'applique dès la délivrance des permis de construire.

Les subventions attendues & participations attendues : 786 676.08 €

- ✓ Les subventions notifiées par L'Etat, la région, le département :
  - Amendes de police
  - Participation Travaux avenue des Alpes

L'amortissement des immobilisations : 1 070 663.03 €

Ecritures d'ordre : 49 961.47 €

Le recours à l'emprunt : Non prévu sur 2022

3.2.2 Présentation synthétique

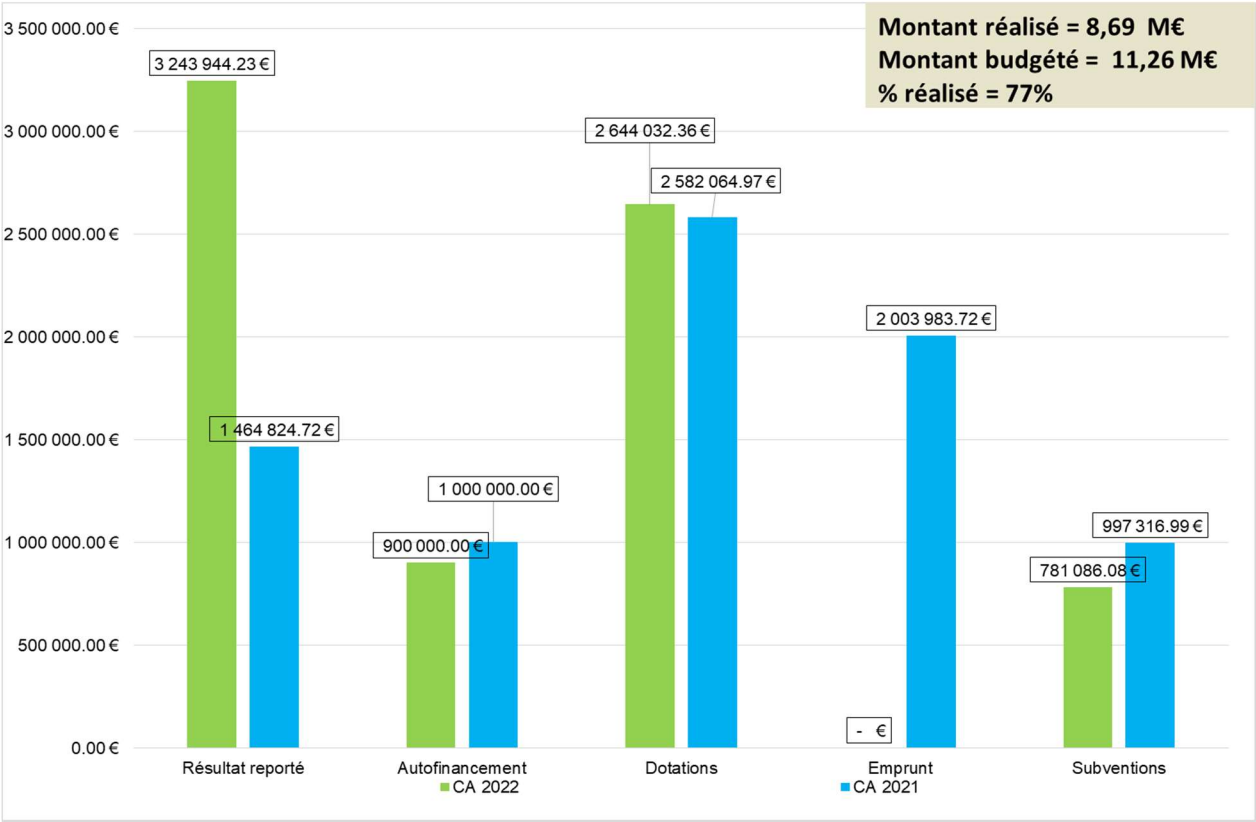

4 L'Endettement

4.1 L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 s'élève à 12 769 926 €

Le montant du remboursement en capital de la dette, sur les emprunts en cours est de 1 238 540 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette de 241 458 € (chapitre 66), soit une annuité de 1 479 998 € réalisée sur l'exercice.

4.2 Répartition des emprunts en cours

Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

Exercice	OBJET	Montant emprunté	Capital Restant dû 1er/01/N	Rembt du Capital	Rembt Intérêts	Échéance
2022	Complexe sportif - Acquisitons foncières	500 000 €	100 000 €	33 333 €	3 229 €	36 562 €
	Complexe sportif - Travaux de construction	240 000 €	127 173 €	20 153 €	2 393 €	22 546 €
		600 000 €	293 089 €	43 122 €	13 522 €	56 644 €
		1 000 000 €	480 444 €	71 510 €	21 668 €	93 178 €
		752 895 €	551 213 €	54 258 €	10 914 €	65 172 €
	Enfouissement - éclairage public chemin des vignes	32 844 €	3 284 €	1 642 €	190 €	1 832 €
		46 430 €	4 643 €	2 322 €	269 €	2 591 €
	Grand Epagny - Bus à Haut niveau de services (BHNS)	557 006 €	369 017 €	27 850 €	6 216 €	34 066 €
	Grand Epagny -Travaux de requalification	1 500 000 €	720 667 €	107 265 €	32 502 €	139 767 €
	Mairie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 123 €	705 312 €	86 651 €	33 717 €	120 368 €
	Traversée Gillon - Travaux de voirie	983 281 €	518 954 €	109 253 €	8 604 €	117 857 €
	Lo Ptiou - Dojo - Vestiaires : Travaux construction	1 000 000 €	138 873 €	68 072 €	4 485 €	72 557 €
	Groupe scolaire tuilerie 1 - Travaux de construction	3 983 125 €	2 937 555 €	199 156 €	49 645 €	248 801 €
	Programme d'investissement 2012	738 666 €	443 199 €	49 244 €	8 864 €	58 108 €
	Programme d'investissement 2018	2 500 000 €	1 976 503 €	164 709 €	28 264 €	192 973 €
	Programme d'investissement 2020	1 500 000 €	1 400 000 €	100 000 €	7 358 €	107 358 €
	Programme d'investissement 2021	500 000 €	500 000 €	25 000 €	2 580 €	27 580 €
		1 500 000 €	1 500 000 €	75 000 €	7 038 €	82 038 €
Total 2022			12 769 926 €	1 238 540 €	241 458 €	1 479 998 €
** Emprunts concernés par la revalorisation du livret A*						

4.3 L'extinction de la dette

Compte tenu de l'emprunt nouveau réalisé sur 2021 le profil d'extinction de la dette pour les années à venir est le suivant :

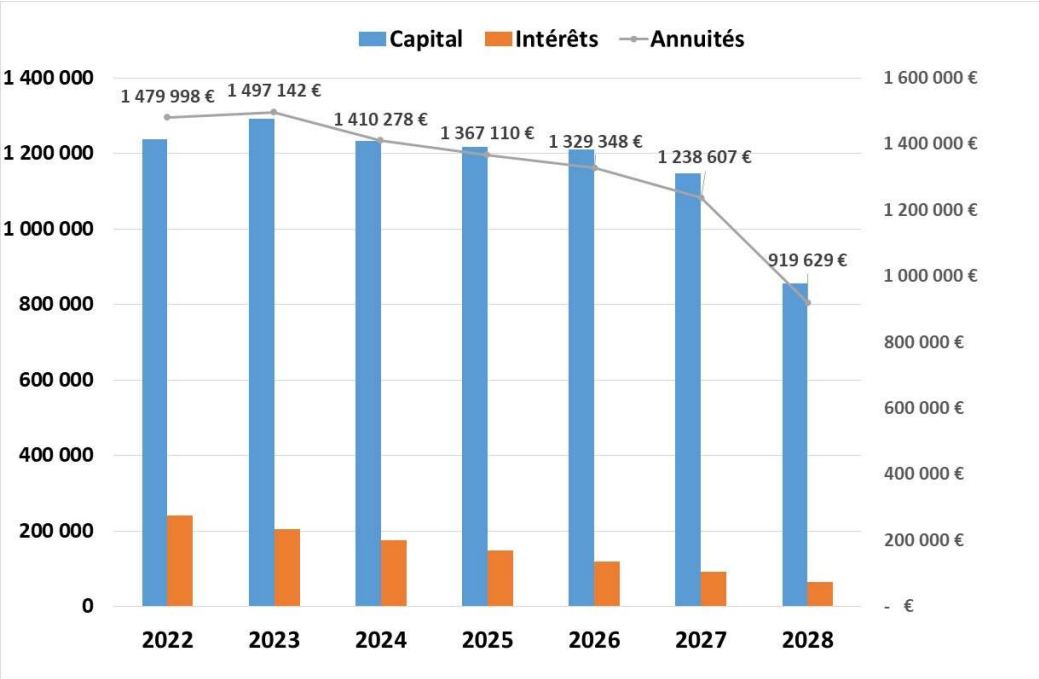

4.4 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement projetée au 31 décembre 2022 est de 13.79 ans. Le seuil préconisé par le cabinet Klopfer pour conserver une situation financière saine et viable est de 8 ans.

ANNEE	CRD au 01/01	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance	Nbre d'habitants	CRD / Hbts	CAF BRUTE*	Cap.D
2016	13 566 456 €	1 205 865 €	367 897 €	1 573 762 €	7577	1 790 €	3 019 703 €	4.49
2017	12 360 591 €	1 376 910 €	409 299 €	1 786 209 €	7747	1 596 €	3 372 450 €	3.67
2018	11 020 616 €	975 100 €	313 604 €	1 288 703 €	7847	1 404 €	2 699 190 €	4.08
2019	12 545 516 €	1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €	8013	1 566 €	2 118 675 €	5.92
2020	11 463 186 €	1 073 197 €	287 646 €	1 360 843 €	8133	1 409 €	1 960 456 €	5.85
2021	11 889 989 €	1 120 062 €	265 152 €	1 385 215 €	8255	1 440 €	1 672 768 €	7.11
2022	12 769 926 €	1 238 540 €	241 458 €	1 479 997 €	8394	1 521 €	925 716 €	13.79
2023	11 531 387 €	1 291 166 €	259 574 €	1 550 740 €	8520	1 353 €	925 200 €	12.46
2024	10 240 221 €	1 234 309 €	228 581 €	1 462 890 €	8648	1 184 €	925 200 €	11.07
2025	9 005 912 €	1 218 459 €	195 311 €	1 413 771 €	8778	1 026 €	925 200 €	9.73
2026	7 787 452 €	1 210 043 €	161 989 €	1 372 032 €	8910	874 €	925 200 €	8.42
TOTAL		20 413 589 €	3 896 508 €	24 310 097 €				

** Capacité d'autofinancement brute (CAF) = Recettes réelles - Dépenses réelles - Intérêts de la dette + Produits financiers*

Zone verte	< à 8 ans	*Situation excellente*
Zone médiane	> 8 ans < 11 ans	*Situation bonne*
Zone orange	> 11 ans < 15 ans	*Situation intermédiaire*
Zone rouge	> 15 ans	*Situation dégradée*

5 Les Budgets Annexes

5.1 Zac Village

Ce budget prévoit des participations aux travaux de viabilité auprès des nouveaux constructeurs. A ce jour un projet d'urbanisation sur deux parcelles incluses dans la ZAC (AM 207 & AM 208) est attendu.

- ✓ Dépenses de fonctionnement réalisées : 2 231 408.69 €
- ✓ Recettes de fonctionnement réalisées : 2 231 408.69 €
- ✓ Dépenses d'investissement réalisées : 2 231 408.69 €
- ✓ Recettes d'investissement réalisées : 2 231 408.69 €

Le résultat 2022 de ce budget fait apparaitre un solde de – 75 620 € (hors participation attendue)

5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS)

5.2.1 Ses principales missions

- ➢ Attribution de tickets de bus
- ➢ Organisation d'un repas
- ➢ Attribution de colis de noël
- ➢ Manifestations trimestrielles
- ➢ Octroi d'aides en faveur des personnes en difficulté
- ➢ Subventions aux associations

5.2.2 Budget réalisé sur 2022

- ✓ En dépenses de fonctionnement : 194 172.71 €
- ✓ En recettes de fonctionnement : 160 500.52 €
- ✓ Résultat de l'exercice : - 34 212.19 €